

DEPARTEMENT DU PAS-DE-CALAIS
ARRONDISSEMENT DE LENS
CANTON DE LIEVIN
COMMUNE DE VIMY

CONSEIL MUNICIPAL – DELIBERATION N° 14

SEANCE DU 7 DECEMBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christian SPRIMONT, Maire, par suite de convocation en date du trente novembre, dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Christian SPRIMONT, Agnès LEVANT, Sylvie LANCRY, Julien WOJCIESZAK, René HAUTECOEUR, Françoise LOUVEAU, Philippe HEROGUELLE, Annie POEYDOMENGE, Laurent DEBLOCK, Marie DECIMA, Jean-Pierre SANSON, Francis MONBORGNE, Yvette DELIGNE, Bernard VANDYCKE, Régina GWIZDEK, Danielle BRAY, Evelyne NACHEL, Doriane HARDY, Jean-Paul WILQUIN, Francis TILMANT, Pascale FONTAINE.

Absents excusés : Franck LODER, Christine DUPAYAGE, Jean-Marie VERWAERDE, Marie-Pascale CLEMENCEAU, Michèle DRION, Raymond MIKLIC.

Yvette DELIGNE est désignée secrétaire de séance.

OBJET : Centre Animation Jeunesse – Vacances de Février 2024
Séjour à St GERVAIS Mont Blanc – Du vendredi 1^{er} mars 2024 au Samedi 9 mars 2024.

Le logement :

Le chalet est situé au centre du village à 700 mètres des télécabines de St Gervais Bettex
La résidence Assomption Mont Blanc est proche des remontées mécaniques, de la patinoire et de la piscine, elle dispose de 60 lits. Les chambres peuvent accueillir de 2 à 8 personnes avec douches et toilettes privatives.

Trois salles d'activités (babyfoot) et un espace extérieur sont accessibles.

Possibilité de location d'un véhicule 9 places et utilisation d'une photocopieuse

WIFI dans le chalet

Exclusivité à partir de 45 participants (Enfants + Adultes)

Agrée Jeunesse et Sport et Education Nationale, le chalet a une capacité totale d'accueil de 60 personnes. Quelques chambres sont accessibles aux personnes en situation de handicap.

Les repas :

Tout est élaboré et cuisiné sur place avec environ 70% de produits frais locaux ou issus de l'agriculture biologique. Les menus sont équilibrés et variés. Les repas sont servis au self.

Une qualité de restauration rare en centre de vacances. Coin cuisine à l'étage.

Le transport :

Le transport se déroulera en car grand tourisme (Vidéo et toilettes). Le trajet se déroulera la nuit. Deux chauffeurs professionnels se relayeront tout au long du trajet.

Assurance :

Itinéraire Vacances et Voyages dispose d'une assurance professionnelle auprès de la MAIF qui garantit l'ensemble des activités. Les participants disposeront d'une assurance qui couvre l'ensemble des risques (Rapatriement, assistance, dommage aux biens, dommages corporels)

Les activités extra-ski :

Seront proposés : La patinoire, le centre aquatique et des promenades en raquette.

Le ski :

Forfait Saint Gervais : Plus de 200 km pour tous les goûts, tous les styles avec de jolies forêts de sapins pour adoucir le tout. L'activité ski sera encadrée par les moniteurs de l'école nationale de ski à raison de 2h00 par jour. Le reste du temps, les animateurs encadreront les enfants sur les pistes. Il y aura 5 à 6h de ski par jour. Le matériel est loué au chalet.

Passages de tests en fin de séjour et remise d'insignes.

L'équipe :

L'ensemble des activités et animations seront encadrées et menées par une équipe travaillant à l'année au CAJ. Un directeur : Mr Vincent FARINE joignable au 06.40.90.97.54, un directeur adjoint Mr Benoit SIX (BAFD stagiaire) et 5 animateurs (trices) diplômé(e)s BAFA

L'organisation :

Monsieur le Maire propose la réalisation d'un séjour pour les adolescents de 09 ans à 17 ans.

Les places seront limitées à 40 adolescents.

Le prix demandé aux familles vimynois est de 285 euros pour un enfant avec un éventuel tarif dégressif pour le 2^{ème} enfant (comme pour le séjour été). Le prix demandé aux familles extérieures adhérentes au CAJ sous réserve de places disponibles est de 550 euros.

Le choix du séjour et le montant de la participation demandée aux familles ont été étudiés à la commission des finances. L'avis a été favorable à l'unanimité.

A noter que :

- La carte d'adhésion est nécessaire pour la participation aux séjours vacances proposés.
- Le règlement pourra être effectué selon les modes de recouvrement suivants : numéraire, chèque bancaire à l'ordre du trésor public, chèque ANCV et tickets colonies.

Les inscriptions se dérouleront à Mandela, du lundi 18 décembre au jeudi 21 décembre 2023 pour les Vimynois et Farbusiens.

Elles auront lieu les 26 et 27 décembre 2023 pour les extérieurs sous réserve de places disponibles.

Budget :

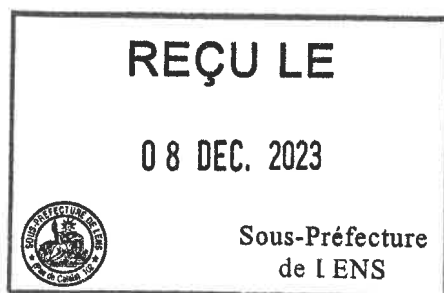
DEPENSES		RECETTES	
PRIX DU SEJOUR	36 460€	Participation des familles (285€x40)	11 400€
• 805€/enfant (32 200€)		Participation de la CAF	15 600€
• 710€/animateur (4260€)		Participation communale	17 675€
Cout des animateurs	4315 €		
Cout des agents communaux	3400 €		
Dépenses diverses	500 €		
Total	44 675€	Total	44 675€

La commission jeunesse réunie le 24 novembre a émis un avis favorable

Le maire propose au conseil municipal de valider :

- la réalisation du séjour à St Gervais Mont Blanc du 1^{ER} au 9 Mars 2024 pour les jeunes de 09 à 17 ans avec l'association I2V
- de fixer le montant de la participation famille à :
 - 285 euros pour les vimysois (Voir tarif dégressif pour les fratries)
 - 550 euros pour les extérieurs (Sous réserve des places disponibles)

Pour à l'unanimité



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,
Christian SPRIMONT

Mairie de Vimy
Pas-de-Calais

AFFICHEE LE 11 décembre 2023

Certifiée exécutoire compte-tenu de sa transmission en Sous-Préfecture de Lens le 8 décembre 2023